

E 5395

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 juin 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 juin 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil.

10671/10.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 4 juin 2010

10671/10

LIMITE

**STAT 8
FIN 236**

NOTE POINT "I/A"

du: Coreper

au: Conseil

Objet: Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil

Il y a lieu de pourvoir le poste de directeur général de la direction générale A, (Personnel et administration) du secrétariat général du Conseil.

Cet emploi a fait l'objet d'une publication d'avis de poste disponible, au niveau interne et interinstitutionnel, ainsi qu'auprès des Etats membres. Cinq candidatures ont été reçues¹.

Conformément à l'article premier, point b) de la décision du Conseil du 27 juin 2006 portant détermination de l'autorité investie du pouvoir de nomination, il appartient au Conseil de prendre une décision sur une proposition émanant du secrétaire général relative au pourvoi de ce poste pour un fonctionnaire de grade AD 15.

¹ Un exemplaire des dossiers de ces candidats, ainsi que du rapport du secrétaire général, sont à la disposition du Coreper/Conseil.

Pour préparer sa proposition, le secrétaire général a désigné un comité de sélection qu'il a chargé de l'assister dans l'examen comparatif des candidatures reçues. Ce comité a sélectionné trois candidats sur la base des dossiers soumis et a procédé à des entretiens avec chacun d'entre eux.

En se fondant sur l'évaluation du comité de sélection et sur un examen des dossiers des candidats sélectionnés par ce comité, le secrétaire général propose au comité des représentants permanents, pour les raisons reprises dans son rapport et qu'il a développées oralement devant le comité, de suggérer au Conseil d'adopter le projet de décision repris en annexe portant nomination de M. William SHAPCOTT comme fonctionnaire de grade AD 15 à l'emploi de directeur général du Conseil de l'Union européenne, lors d'une prochaine session, sous point "A" de son ordre du jour.

**DÉCISION DU CONSEIL
du**

portant nomination d'un fonctionnaire
à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 1^{er}, 4 et 29,

vu la décision du Conseil du 27 juin 2006 portant détermination de l'autorité investie du pouvoir de nomination,

vu l'avis de vacance, lequel a fait l'objet d'une publication aux niveaux interne et interinstitutionnel ainsi que d'une transmission aux représentations permanentes des Etats membres,

vu la proposition du secrétaire général,

considérant que le tableau des effectifs annexé au budget du Conseil permet la nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général.

DÉCIDE :

Article unique

1. M. William SHAPCOTT, né le 25 juillet 1961, fonctionnaire du Conseil de l'Union européenne, est nommé à l'emploi de directeur général.
2. La présente décision prend effet le 16 juin 2010.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président